



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Formation des commissaires enquêteurs – ICPE

DÉCRYPTAGE DES ÉTUDES D'IMPACT ET RÔLE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Pascal Mallard – service CoPrEv (appui à l'autorité environnementale)
autorite-environnementale.bretagne@developpement-durable.gouv.fr

Sommaire

- Évaluation environnementale, étude d'impact, autorité environnementale, autorisation environnementale... et quelques chiffres
- Bien appréhender le « projet », son contexte, sa consistance, ses conséquences
- Les « solutions de substitution raisonnables », au cœur de la démarche
- La technicité des dossiers, oui mais... au service d'une démonstration (de maîtrise des incidences)
- Pollutions diffuses, ammoniac, effet de serre... effets cumulés, induits, indirects
- Quelques autres enjeux : maîtrise des risques, prévention des nuisances, paysage, état écologique des milieux aquatiques, ressource en eau...

Évaluation environnementale

*NB : EE =
processus
« aval »*

- Définitions et principes : cf. [L122-1](#) code env.
- Entre démarche (« intégration » environnementale) et processus de participation du public et de maîtrise des incidences notables
- Liée au « projet » mais portée par une (ou plusieurs) procédure(s) d'« autorisation » (pour les projets, à la différence des plans/programmes) → la décision de l'« autorité compétente » est motivée, prescrit les mesures ERC et les modalités de suivi (cf. [L122-1-1](#) et [R122-13](#) code env.)
- Norme (réglementation) ≠ évaluation
 - une mesure réglementaire peut être une mesure « ERC »
 - la norme peut ne pas suffire
 - l'EE ne porte que sur les incidences notables (cf. effets cumulés)

*ex.
couverture
de fosse*

*ex. bruit, odeurs : entre
obligation de moyens,
obligation de résultats,
norme d'exposition,
perception...*

Étude d'impact = rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement

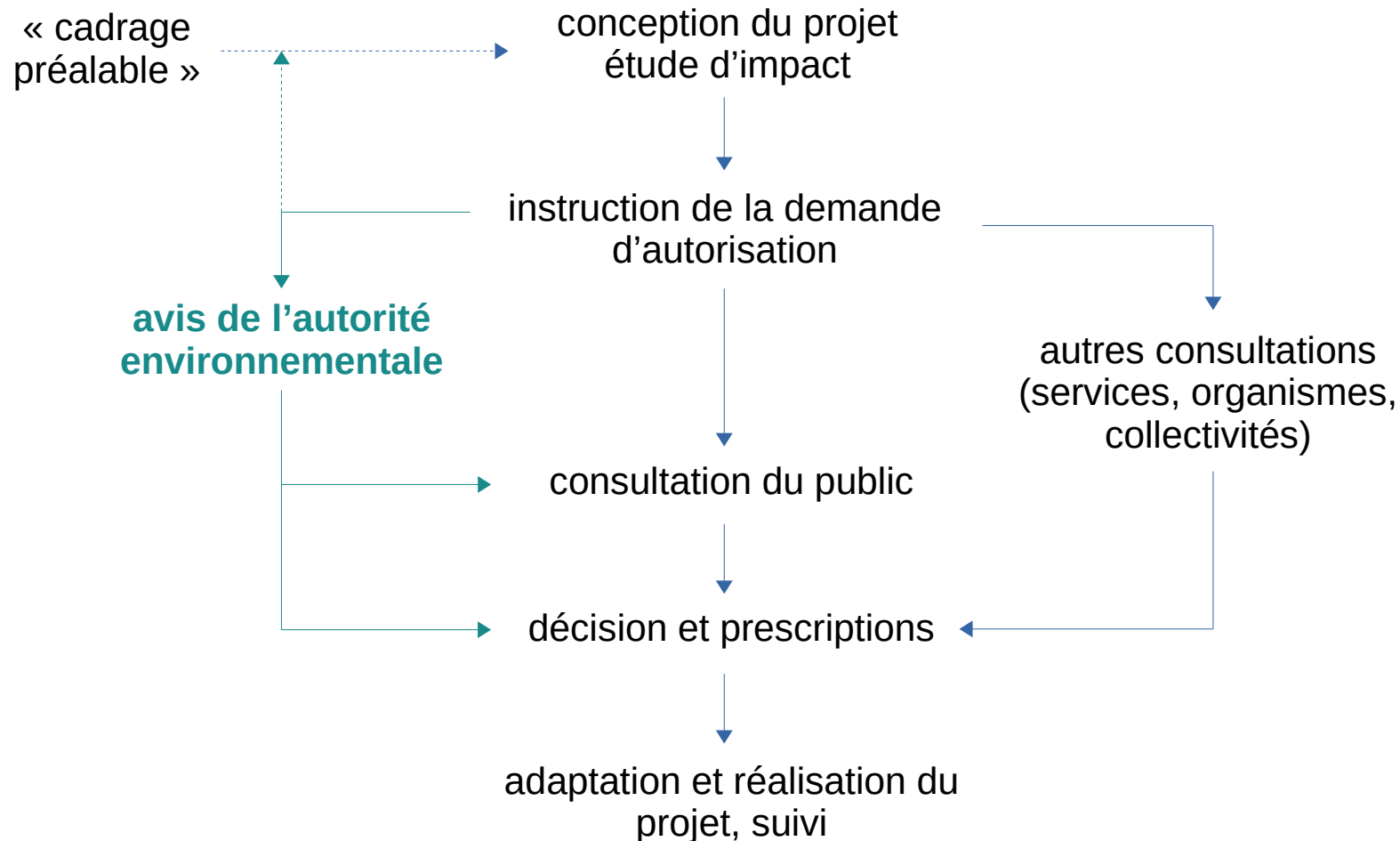
- Son objet : assurer l'information du public sur les incidences du projet et leur maîtrise
- Au-delà du formalisme imposé (R122-5 code env.), elle rend compte de la démarche d'intégration environnementale
→ proportionnée, « efficace »
- Logique sous-jacente, depuis la conception du projet jusqu'au suivi a posteriori, sans oublier l'efficacité attendue des mesures ERC

*ex. « cumul des
incidences » (cf. évolutions
de rédaction du R122-5)*

Autorité environnementale : le « tiers garant »

- Cf. illustration diapo suivante
- Identité de l'Ae : MRAe (mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne), parfois Ae du CGEDD...
- Au sein de la DREAL, un « service d'appui » sous l'autorité fonctionnelle de la MRAe
- Enjeu de visibilité et lisibilité des avis de l'Ae ?
- La réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'Ae (cf. [L122-1](#) V et VI code env.), une fausse bonne idée ?

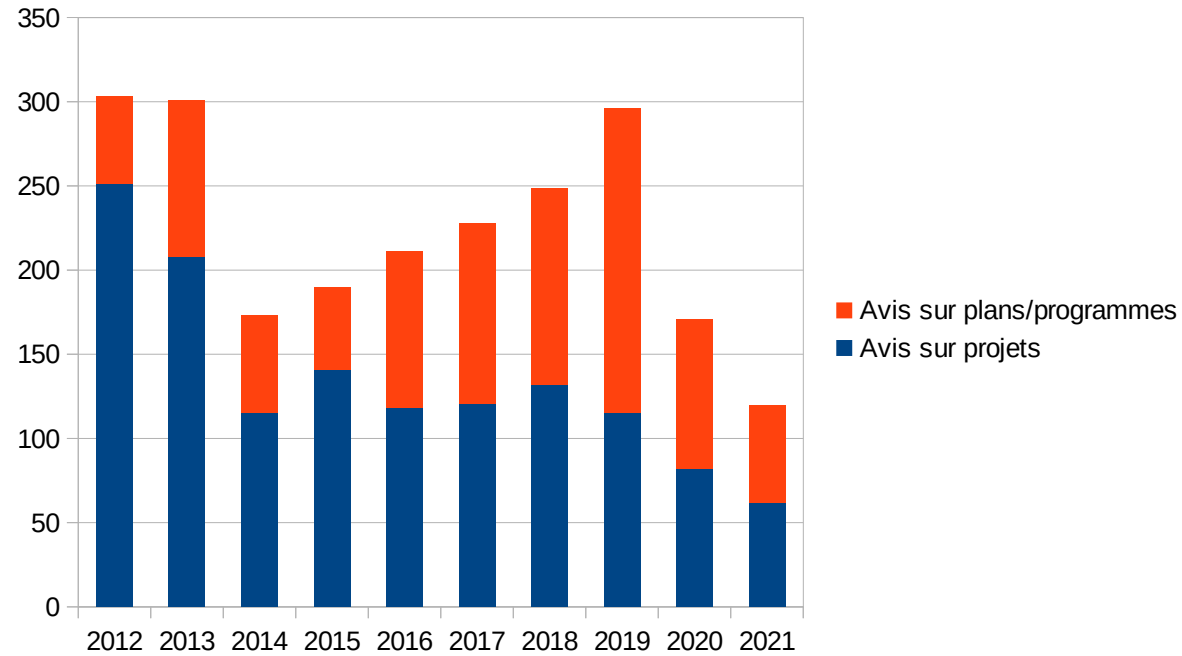
*ex. (entre autres !) : extension de
LODI à Grand-Fougeray (travaux
anticipés, retombée des fumées
d'incendie...)*



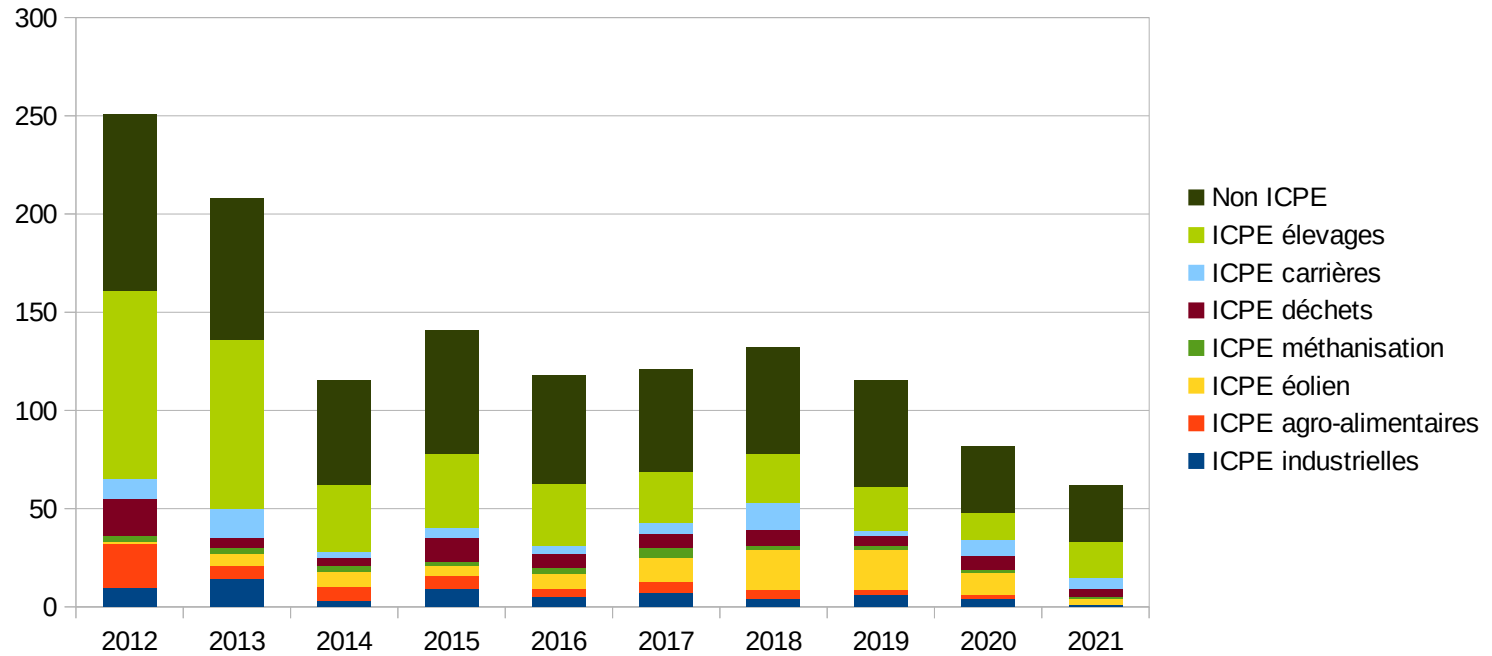
Autorisation environnementale = une procédure d'autorisation

- La procédure d'autorisation dédiée aux ICPE (et IOTA), issue de l'« autorisation unique » (expérimentale)
- « Embarque » les autorisations de défrichement, de travaux en site classé, la dérogation à la protection des espèces...
- Articulée avec les autorisations d'urbanisme (permis de construire...)
- Intègre une « phase amont » formalisée

Nombre d'évaluations environnementales en Bretagne



Nombre d'EE sur projets en Bretagne (ICPE et autres)



Entre périmètre du projet et périmètre d'analyse

- Flux amont et aval, opérations liées... où s'arrête le « projet », jusqu'où évaluer ses effets induits ? Critères de ce qui est significatif, de ce qui dépend des choix du maître d'ouvrage.
- Ex. approvisionnement, épandage, traitement des déchets, transport, sites de production associés, changement d'affectation des terres...
 - déplacement ou restructuration (activité, élevage) et effets générés ou évités
 - élevage : quid de la mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles dans l'utilisation agronomique des effluents ? Conventions d'épandage.
 - élevage ou agro-alimentaire : quid du compostage des effluents ou des déchets organiques
 - destination des broyats issus d'une installation de tri et traitement de DEEE
 - trafic lié à une carrière (ou traitement de déchets, logistique...) : nuisances ; quid pour les émissions de GES ?
 - méthanisation : digestat vs effluents d'élevage ; cultures dédiées et changement d'usage des terres (ex. Oudon Biogaz)

Projets concernant des installations existantes

- État initial, actuel, autorisé... l'important est que ce soit clair, et correctement décrit !
- Caractérisation des incidences dans l'état existant (voire passé), et de la façon dont elles évolueront avec le projet
- Ex. nuisances, rejets liquides et qualité du milieu récepteur, suivis de biodiversité...
- Cas de travaux « anticipés » :
 - unité de méthanisation (ex. EARL de Bot Fao à Plougar)
 - réalisation du bâtiment et infrastructures, avant extension des activités (ex. LODI à Grand-Fougeray, EARL Ty Lez à Coëtlogon)

La justification environnementale des choix, centrale dans l'étude d'impact

- Localisation, mais pas seulement → dimensionnement, choix techniques déterminants (sur les flux amont et aval, les procédés...)
- Sur la base notamment d'une « comparaison des incidences sur l'environnement et la santé humaine »
- Traduire la réalité des choix, explorer l'ensemble des possibles
- Solutions de substitution / opportunité, solutions de substitution / mesures ER(C) : des frontières imprécises
- Exemples :
 - localisation d'un parc éolien, nombre d'éoliennes et variantes d'implantation
 - système d'élevage, type de bâtiment, traitement de l'air

La dimension technique des dossiers ICPE

- Une technicité inévitable (pour les ICPE mais pas seulement) : procédés, méthodes d'évaluation, mesures ERC... mais en général explicable (cf. maître d'ouvrage, bureau d'études, service IIC, avis Ae...) et n'empêche pas une Ei claire
- Des outils mal utilisés ou à mauvais escient peuvent donner des résultats faux ou non représentatifs ! Le choix de l'outil, les hypothèses prises (y compris ce qui est pris en compte ou non) sont à expliciter et justifier. Les résultats doivent être interprétés quant à leur signification, leur sensibilité aux hypothèses, leur précision...
- Illustrations :
 - le dimensionnement du plan d'épandage pour des effluents d'élevage ou des digestats, au regard de la limitation des pollutions diffuses
 - les calculs de dilution d'un rejet dans un cours d'eau
 - les calculs/modélisations/mesures en matière de bruit, d'odeurs → associer les riverains !
 - les bilans GES (termes du bilan, DIGES, GEEP...)
 - les études de dangers (ex. LODI), les évaluations des risques sanitaires (ex. élevages)

Mesures de bruit réalisées pour l'exploitation de M. HERVE Thomas :

Date des mesures : 2 juillet 2021 – matin

Appareil de mesure : TROTEC SL 400

Exemple : bruit

Lieu du point de mesure	Photo/mesure	Valeur mesurée	Commentaires
Au bord de l'accès en face du poulailler P1		Valeur à 46,2 db.	Ventilation du poulailler P1 et chant des oiseaux.
		Valeur à 47,6db.	Ventilation du poulailler du P1, chant des oiseaux.

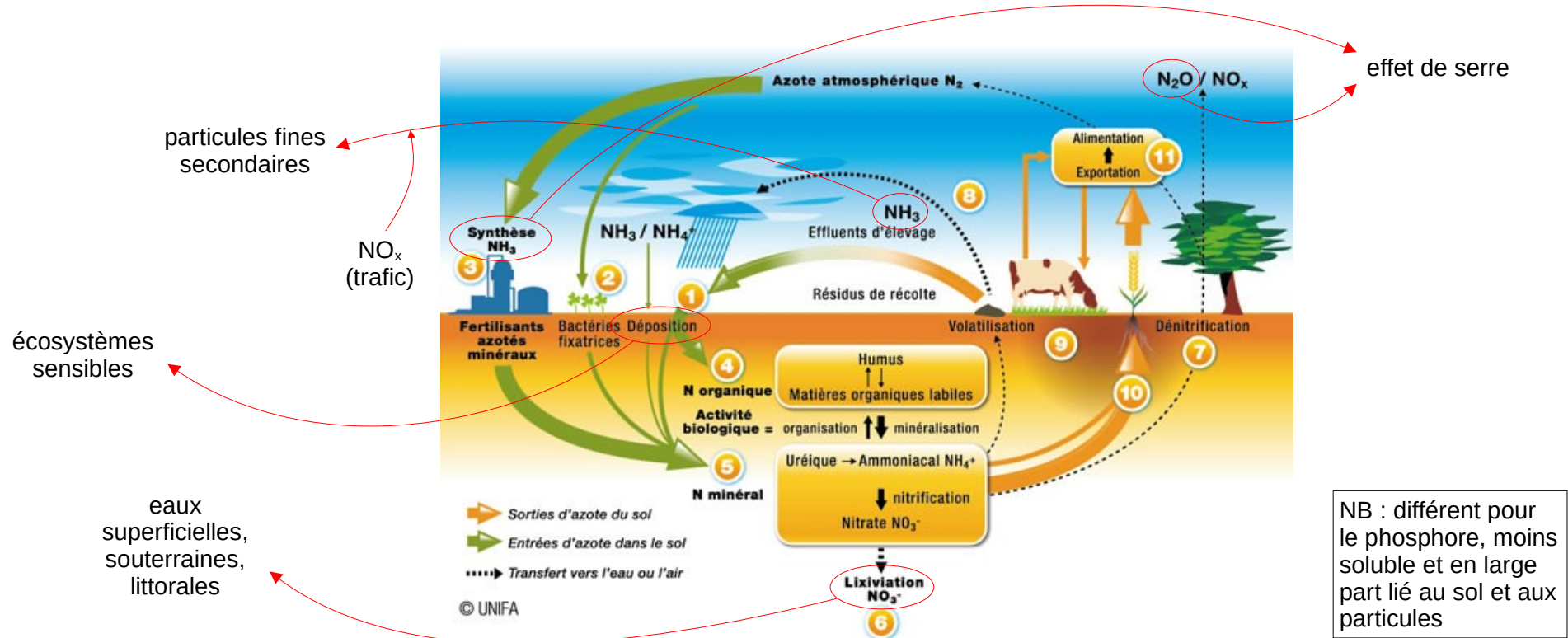
Source de bruit	Niveau sonore à 10 m en dB	Distances aux tiers en m	Atténuation par la distance en dB	Niveau sonore perçu par le tiers en dB	Type de Bruit	Fréquence
Distribution d'aliment	60	161 m	23,5	36,5	Temporaire	2 à 3 fois / jour
Poulaillers	69	161 m	23,5	45,5	Permanent	
Livraisons d'aliment	80	178 m	23,5	56,5	Temporaire	2 camions par mois
Camions, tracteurs en transit	80	118 m	20	60	Temporaire	1 fois par semaine
Ventilateurs	69	161 m	23,5	45,5	Permanent	
Groupe électrogène	72	40 m	12	60	Temporaire	En cas de panne ou coupure EDF

Tableau 10 : Répartition des sources de bruits et fréquences sur le site « Coldabry »

Exemple : rejet en cours d'eau

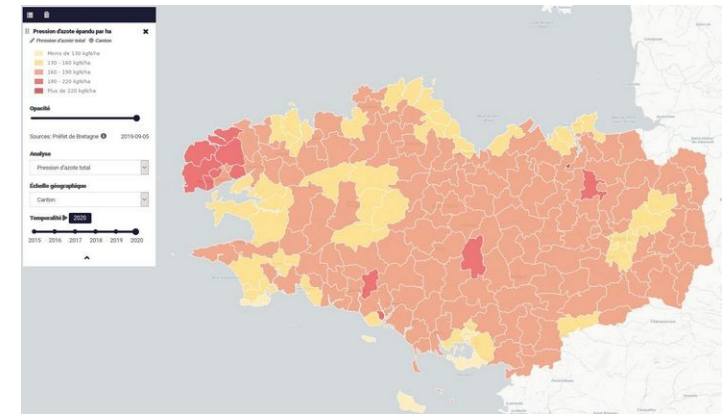
	Concentrations théoriques du milieu récepteur								Étiage? (OUI/NO	Débit S (m³/jc
	DBO5 (mgO ₂ /L)	DCO (mgO ₂ /L)	MES (mg/L)	NTK (mgN/L)	N-NH ₄ (mgNH ₄ /L)	NGL (mgN/L)	Pt (mgP/L)	E. Coli (ufc/100		
Janvier	2,2	11,6	3,1	0,9	0,17	1,48	0,08	17	NON	346
Février	2,1	11,4	3,0	0,8	0,15	1,40	0,07	17	NON	346
Mars	2,1	11,5	3,1	0,8	0,16	1,42	0,07	17	NON	283
Avril	2,2	11,7	3,1	0,9	0,17	1,50	0,08	18	NON	233
Mai	2,1	11,5	3,1	0,8	0,16	1,43	0,08	17	NON	158
Juin	2,5	12,3	3,4	1,0	0,22	1,79	0,10	20	OUI	148
Juillet	2,8	13,1	3,7	1,2	0,28	2,19	0,13	24	OUI	128
Août	3,2	13,9	4,0	1,4	0,34	2,55	0,16	28	OUI	128
Septembre	3,4	14,4	4,2	1,5	0,37	2,78	0,17	30	OUI	128
Octobre	2,8	13,0	3,6	1,2	0,27	2,13	0,13	24	OUI	128
Novembre	2,1	11,5	3,1	0,8	0,16	1,44	0,08	17	NON	128
Décembre	2,1	11,4	3,0	0,8	0,15	1,39	0,07	16	NON	233
QMNA5	3,4	14,5	4,2	1,5	0,38	2,82	0,18	30	OUI	128

Exemple du cycle de l'azote : effets cumulés, indirects, évités...

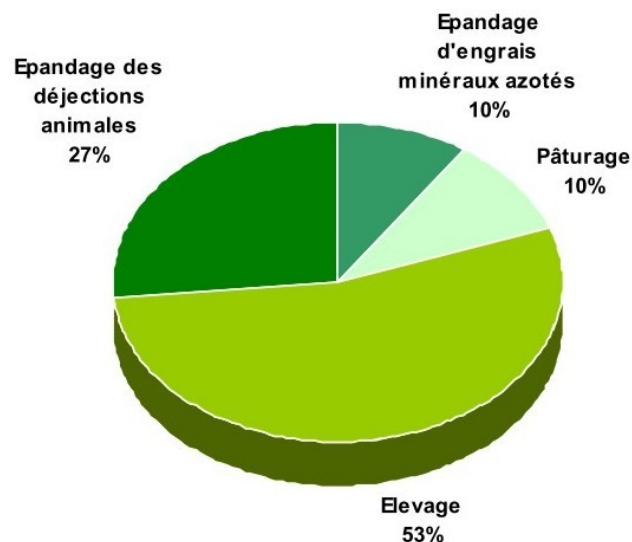


Pollution diffuse azotée liée à la fertilisation des cultures

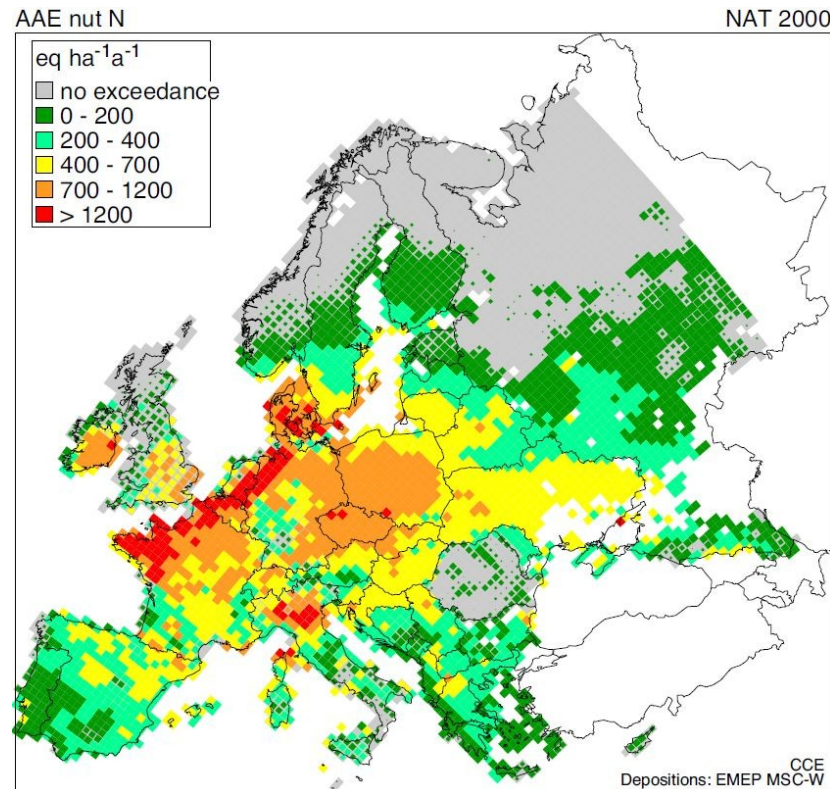
- SAGE, bassins versants « algues vertes » → quelle contribution du projet aux objectifs de réduction des flux ?
- Qu'attendre de l'étude d'impact en pratique ?
 - données de contexte à échelle BV (cf. visualiseur [Equinoxe](#))
 - comparaison entre situations avant et après (y compris effets induits, assolement...)
 - conditions d'une bonne utilisation des effluents (ex. spécificité des digestats)
 - mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles (fertilisation, culturales...) ? Cultivateur / éleveur. Cas d'un traitement collectif intermédiaire (ex. GAEC du Bois d'Araize à Martigné-Ferchaud).
 - ammoniac : aller au-delà de la norme ?



Ammoniac



Émissions agricoles d'ammoniac en Bretagne en 2008
Source : Air Breizh, 2012

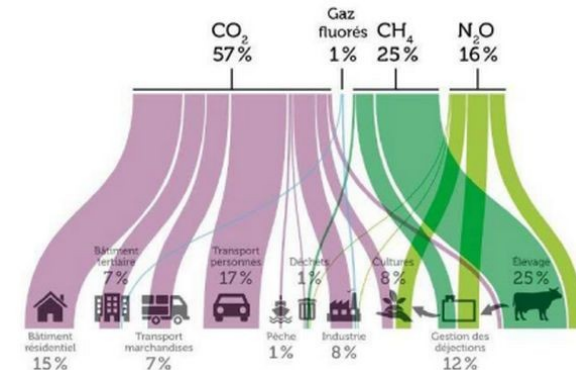
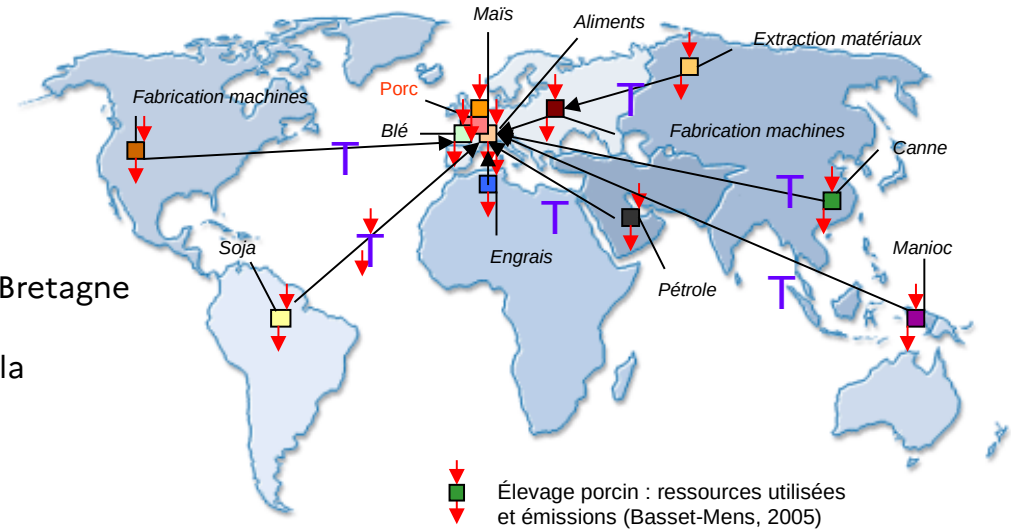


Dépassement des charges critiques en azote nutritif en 2000
(1200 eq / 58,8 = 20,4 kg NH₃)

Voir : <https://www.citepa.org/fr/aepp/>
et <https://isea.airbreizh.asso.fr/>

Effet de serre, effets globaux

- Agriculture : presque moitié des émissions directes en Bretagne
- Bilan GES, bilan carbone®... DIGES, GEEP... Attention à la méthode – cf. principes de l'ACV
- Centre de ressource Ademe (dont guides sectoriels) : <https://bilans-ges.ademe.fr/>
- Qu'attendre de l'étude d'impact :
 - une bonne analyse qualitative, une approche « proportionnée »
 - identifier et quantifier les principaux postes (autant que possible, y compris émissions induites, évitées...), explorer les mesures ER accessibles → « faire sa part »
- Autres effets globaux : pollution chimique, cycles N et P, ressources... (cf. limites planétaires)



Émissions directes
de GES en Bretagne
en 2010 (extrait de
l'avis Ae sur
SRADDET)

- Maîtrise des **risques** : dans le champ de l'EE / y compris les risques pour l'environnement / à l'exclusion des risques pour le personnel
- Prévention des **nuisances** : importance d'associer les riverains / méthodes quantitatives existent mais délicates à mettre en œuvre / y compris transport
- **Paysage** : paysage perçu, cadre de vie / transformation vs impact, qualité paysagère (à rechercher voire améliorer) vs ERC / bien mettre en évidence les incidences, analyse des principaux points de perception
- **Rejets en cours d'eau** : s'inscrire dans les objectifs d'amélioration / analyser l'impact, ne pas se limiter à un calcul de dilution / tenir compte des effets de cumul / mesures de compensation à défaut d'E et R
- **Ressource en eau** : un réel enjeu en Bretagne (réserves faibles) surtout moitié est / à raisonner en termes d'incidences y compris pour les milieux / mais pas facile à appréhender à l'échelle d'un projet hors effets locaux (effets cumulés, interconnexions AEP)